

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4^{ème} jour du mois d'avril à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Loïc BROUSSEY.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. Loïc BROUSSEY, M. Christophe CAURIER, Mme Christelle DURU (*arrivée à 20h10*), Mme Magali GRUDÉ, Mme Morgane GUÉGUEN, Mme Annick GUÉRAULT, Mme Sonia LOISEAU, M. Pascal MAUGEAIS (*arrivée à 20h18*), M. François PALUSSIÈRE (*arrivée à 20h27*), Mme Chantal PHELIPOT, M. David POMMIER (*arrivée à 20h15*), M. Laurent THEBAUD, Mme Rachelle TORCHY. M. Jean QUAILLET

Mme Morgane Guéguen a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 février 2022

Le compte-rendu de la séance du 23 février 2022 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

(Résultat du vote : Pour : 10- Contre : 0 - Abstention : 0)

N°2022-04-01 : Crédits scolaires 2022

Après avoir pris connaissance des demandes présentées par les enseignants, il est proposé au conseil municipal d'arrêter le budget 2022 affecté à l'école comme suit :

Fournitures scolaires	3952€
Transports	2780€
Documentation	960€
Financement RASED	129,20€
FAL/USEP	123,60€
Investissement	704,30€

Pour un total de 8649,1€

(Résultat du vote : Pour : 10- Contre : 0 - Abstention : 0)

N°2022-04-02 : Subventions 2022 aux associations

Sur proposition de la commission des finances réunie le 24 mars 2022, M. Christophe CAURIER, adjoint aux finances, propose au conseil municipal de voter les subventions 2022 comme suit :

- Comité d'animation de Châlons-du-Maine	450,00 €
- Association sportive de Châlons-du-Maine	450,00 €
- Association Le Chaloon	450,00 €
- Amicale laïque de Châlons-du-Maine	450,00 €
- Banque alimentaire de Laval	197,00 €
- Comité départemental de la randonnée pédestre	50,00 €
- ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	200,00 €
- Aid'a Dom	50,00 €
- AFN de Châlons-du-Maine/La Chapelle-Anthenaise (anciens combattants)	50,00 €
- ADSB (Association pour le don de sang bénévole)	50,00 €

(Résultat du vote : Pour : 13- Contre : 0 - Abstention : 0)

N°2022-04-03 : Compte de gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'année 2021 et les décisions modificatives 2021 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurants au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(Résultat du vote : Pour : 14- Contre : 0 - Abstention : 0)

N°2022-04-04. Compte administratif

M. Christophe CAURIER, adjoint aux finances, présente au conseil municipal le résultat de l'exercice budgétaire 2021 qui s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	408 705,47	G	432 146,58
	Section d'investissement	B	102 173,61	H	111 537,03
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	333 159,94
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	170 793,04
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	510 879,08	= G+H+I+J	1 047 636,59
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	506 330,76	L	260 882,64
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	506 330,76	= K+L	260 882,64
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	408 705,47	= G+H+K	765 306,52
	Section d'investissement	= B+D+F	608 504,37	= H+I+L	543 212,71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 017 209,84	= G+H+I+J+K+L	1 308 519,23

Le maire, Loïc BROUSSEY, quitte la salle et M. Christophe CAURIER, adjoint aux finances, prend la présidence de la séance. Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Loïc BROUSSEY, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil municipal :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(Résultat du vote : Pour : 14- Contre : 0- Abstention :0)

N°2022-04-05 : Affectation des résultats 2021

M. Christophe CAURIER, adjoint aux finances, rappelle à ses collègues qu'à la clôture de l'exercice 2021, les résultats font apparaître :

• pour la section d'investissement :

-un excédent de réalisation de 180 156,46 €

- des restes à réaliser négatifs de 245 448,12 € soit un besoin de couverture de 65 291,66 €

• pour la section de fonctionnement :

-un excédent de réalisation de 356 601,05 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter en section d'investissement, à l'article 1068 la somme de 65 291,66 €, destinée à couvrir le besoin en financement de la section d'investissement au 31/12/2021.

-d'inscrire le solde d'un montant de 180 156.46 € en au compte 001 section d'investissement

- d'inscrire le solde, d'un montant de 291 309,39 € en section de fonctionnement à l'article 002, Excédent de fonctionnement report

(Résultat du vote : Pour : 14- Contre : 0 - Abstention :0)

N°2022-04-06 : Vote des taux d'imposition 2022

M. Caurier, adjoint aux finances expose qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties

En 2021, les taux d'imposition communaux étaient les suivants :

- 22,94 % la taxe pour foncière sur les propriétés bâties,

- 49,24 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

La commission finances propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux communaux cette année encore, compte tenu de la santé financière de la commune et de l'augmentation des bases (+3,4%). Il est proposé au conseil municipal, pour 2022, de voter les taux d'imposition suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,80 %

(Taux départemental 19,86%) + (taux communal 22,94%) = 42,80%.

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,24 %.

(Résultat du vote : Pour : 14- Contre : 0 - Abstention : 0)

N°2022-04-07 : Vote du budget primitif 2022

M. Christophe CAURIER, adjoint aux finances, présente le projet de budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, il est proposé à l'assemblée de voter les montants suivants :

• **Section de fonctionnement :**

Équilibrée en recettes et en dépenses à 708 500,00€

• **Section d'investissement :**

Équilibrée en recettes et en dépenses à 658 000,00 €.

(Résultat du vote : Pour : 14- Contre : 0- Abstention : 0)

N°2022-04-08 : Délibération Territoire d'Énergie

Par sa délibération du 7 décembre 2021 le syndicat mixte a validé le transfert de la compétence éclairage public des zones d'activité de la communauté de communes du pays de Meslay-Grez du syndicat mixte à Territoire d'énergie Mayenne. L'extension du périmètre du syndicat doit obtenir l'accord des collectivités déjà membres.

Aussi il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez au syndicat mixte fermé territoire d'Énergie Mayenne.

(Résultat du vote : Pour : 14- Contre : 0 - Abstention 0:)

Décisions du maire

Poste de secrétariat de mairie

La secrétaire de mairie actuelle n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, le maire a pris la décision de faire une demande de remplacement auprès du CDG. Ainsi, madame Rozenn Gandon effectuera des missions d'intérim les lundis du mois d'avril et madame Emilie Nefzi-Pinta une mission d'intérim à temps plein pour tout le mois d'avril en attendant l'arrivée de Madame Sandrine Désert recrutée en CDD pour remplacer Madame Sophie Santoni. Madame Désert prendra ses fonctions le 2 mai. Le recrutement d'une deuxième secrétaire à temps incomplet est prévu dès le 2 mai. La commission RH est sollicitée pour ce recrutement.

Droit de Prémption urbain

Le maire informe le conseil qu'il n'a pas fait usage de son droit de prémption concernant la vente de la parcelle 42 au lieu-dit la Gobtière

Eco pâturage

Le maire a signé le devis avec madame Aurélie Roy, ex-Système Bée pour l'entretien du bassin d'orage rue des noisetiers et au clos de Longray. Il précise que des moutons s'occuperont du bassin rue des noisetiers et des chèvres seront chargées de l'entretien de celui de Longray.

Installation d'un téléviseur pour la salle du conseil

Le maire a validé le devis de l'entreprise Anthony Lepont pour la pose de prises électriques dans le mur de la salle du conseil (en vue de l'installation d'un téléviseur) et la remise en état de l'éclairage extérieur qui dysfonctionnait.

Le maire a validé l'achat d'un téléviseur et d'un support afin de permettre un visionnage des divers diaporamas présentés lors des séances du conseil.

L'agent technique s'est chargé de la pose de celui-ci.

Informations et questions diverses

Elections présidentielles

Les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril prochains. Il est demandé aux conseillers municipaux de participer à la tenue du bureau de vote en tant qu'assesseurs. Le tableau des assesseurs est proposé.

Pour le 1^{er} tour

Horaires	Personne 1	Personne 2	Personne 3
8h-10h15	Annick Guérault	Guy Housseau	Nadège Bossé-Olivier
10h15-12h30	Rachelle Torchy	Kylian Grudé	Audrey Courtin
12h30-14h45	Morgane Guéguen	Christelle Duru	Jean Quaillet
14h45-17h00	Pierre-Charles Duru	David Pommier	Sonia Loiseau
17h00-19h	Rachelle Torchy	Magali Grudé	Annick Guérault

Le dépouillement sera réalisé sous la présidence de Madame Annick Guérault, présidente du bureau de vote.

Secrétaire : Magali Grude,

Assesseurs : Sonia Loiseau, Pierre-Charles Duru

Scrutateurs : Christelle Duru,

Pour le 2^{ème} tour

Horaires	Personne 1	Personne 2	Personne 3
8h-10h15	Loïc Broussey	François Palussière	
10h15-12h30	Loïc Broussey	François Palussière	
12h30-14h45	Chantal Phelipot	Christelle Duru	
14h45-17h00	Laurent Thébaud	David Pommier	Christophe Caurier
17h00-19h	Pascal Maugeais	Chantal Phelipot	Christophe Caurier

Le dépouillement sera réalisé sous la présidence de Monsieur Loïc Broussey, président du bureau de vote.

Secrétaire : Christophe Caurier,

Assesseurs : François Palussière, Annick Guérault

Scrutateurs : Chantal Phelipot, Christelle Duru

Travaux salle des fêtes

Madame Guérault, 1^{ère} adjointe fait un point sur l'avancée des travaux à la salle des fêtes. Une demande de devis complémentaire a été faite auprès du maçon afin d'inclure le piquetage et la réfection des joints de la salle actuelle afin de créer une unité visuelle.

Essais d'aménagements routiers route de la Croix-Blanche

La 1^{ère} adjointe et le maire ont réalisé des marquages au sol pour la mise en place des chicanes aux abords de l'entrée du lotissement de Longray afin de faire ralentir sur la route de la Croix-Blanche. L'arrêté sera pris pour une mise en place après les vacances de Printemps. L'essai devrait durer jusqu'à l'automne avec des modifications possibles en fonction des constats réalisés

Parcelle en centre bourg

Le maire annonce que la commune est désormais propriétaire de la parcelle cadastrée A 210 après usage du droit de préemption urbain délégué à l'EPFL. Le projet de réhabilitation des deux bâtiments en pierre sis sur la parcelle et de construction de plusieurs maisons individuelles devra voir le jour rapidement une fois le lotisseur trouvé.

Vitesse au Moulin à Vent

Le maire et le 2^{ème} adjoint ont rencontré à leur demande les habitants du Moulin à Vent concernant leur inquiétude d'une forte augmentation du trafic liée au projet de méthanisation. Les élus ont rappelé que l'impact attendu et présenté dans le projet est d'un véhicule de type tracteur tous les 15 jours.

Pour avoir une analyse fine de la vitesse dans le hameau, le maire et le premier adjoint ont fait une demande de matériel de comptage au conseil départemental. Pour être fiable, le comptage se fera sur un moment d'utilisation ordinaire de la route (après les vacances de printemps).

Séance levée à 23h10

*Le secrétaire de séance
Hervé Quéguen*

